

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

Département de la Seine-Maritime

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Date de convocation :

01/04/2019

Date d'affichage :

02/04/2019

Membres en exercice : 9

Présents : 8 Votants : 9

SEANCE DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf le 9 avril,
Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni
à la mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Régis PETIT, Maire.

Présents : M. BOSCHAT, Mme BOSSELIN, Mme
BOURDET, M. DESCHAMPS, Mme HARNOIS, M.
LENDORMY, Mme RADE.

Absent excusé avec pouvoir:
M. REQUIN pour Mme RADE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mme Bosselin est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Information du maire
- Compte de gestion 2018 du receveur municipal (mairie, camping le mesnil, camping le grand sable)
- Compte administratif 2018 (mairie, camping le mesnil, camping le grand sable)
- Affectation des résultats 2018 (mairie, camping le mesnil, camping le grand sable)
- Vote des taux des taxes locales
- Budgets 2019 (mairie, camping le mesnil, camping le grand sable)
- Questions orales des conseillers municipaux

Monsieur le Maire propose lecture de l'ordre du jour.

Le procès-verbal est proposé à l'approbation des conseillers. Aucune remarque n'est formulée.

Il est approuvé à la majorité.

OBJET : Information décisions du Maire

Monsieur le maire informe les conseillers sur l'abrogation de la délibération n°0001 du 26 février 2019.

9/OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET PRINCIPAL, BP ANNEXE CAMPINGLE MESNIL ET LE GRAND SABLE

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

10/OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET PRINCIPAL-MAIRIE

Monsieur Petit demande à Monsieur Deschamps, doyen d'âge, de présider la séance pendant le vote du compte administratif.

- Excédent de Fonctionnement année 2018	23 280.33 €
- Déficit d'Investissement année 2018	297 263.24 €
TOTAL	- 273 982.91 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

RESTES A REALISER

- Dépenses d'investissements	7 165.42 €
- Recettes d'investissement	139 377.15 €
- TOTAL	132 211.73 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 141 771.18 €

A l'issue de la présentation, Monsieur Deschamps, doyen d'âge, demande de passer au vote.

M. le Maire sort de la salle pour le vote.

Après avoir étudié et délibéré sur le Compte Administratif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'approuver les résultats de clôture de l'exercice 2018, présentés sur le compte administratif 2018.

Par 5 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois, M. Bosch)

Mme Bourdet arrive vers 20h00.

11/OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE LE MESNIL-

Monsieur Petit demande à Monsieur Deschamps, doyen d'âge, de présider la séance pendant le vote du compte administratif.

- Excédent de Fonctionnement année 2018	40 902.80 €
- Excédent d'Investissement année 2018	17 764.80 €
TOTAL	23 138.00€

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

RESTES A REALISER

- Dépenses d'investissements	0 €
- Recettes d'investissement	0 €
- TOTAL	0 €
RESULTAT DE CLOTURE	23 138.00 €

A l'issue de la présentation, Monsieur Deschamps, doyen d'âge, demande de passer au vote.

M. le Maire sort de la salle pour le vote.

Après avoir étudié et délibéré sur le Compte Administratif 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'approuver les résultats de clôture de l'exercice 2018, présentés sur le compte administratif 2018.

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois, M. Bosch)

12/OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018-BUDGET ANNEXE LE GRAND SABLE-

Monsieur Petit demande à Monsieur Mr Deschamps doyen d'âge, de présider la séance pendant le vote du compte administratif.

- Excédent de Fonctionnement année 2018	19 871.78 €
- Déficit d'Investissement année 2018	4 431.29€
TOTAL	15 440.49 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

RESTES A REALISER

- Dépenses d'investissements	0 €
- Recettes d'investissement	1 740 €

- TOTAL 1 740 €
RESULTAT DE CLOTURE 17 180.49€

Après avoir étudié et délibéré sur le Compte Administratif 2018

A l'issue de la présentation, Mr Deschamps doyen d'âge, demande de passer au vote.
M. le Maire sort de la salle pour le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'approuver les résultats de clôture de l'exercice 2018, présentés sur le compte administratif 2018.

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois, M. Boschat)

13/OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET PRINCIPAL-MAIRIE- DE L'EXERCICE 2018

- Excédent de Fonctionnement reporté	48 420.89 €
- Excédent de Fonctionnement année 2018	23 280.33€
- Total Excédent de Fonctionnement	71 701.22 €

- Excédent d'Investissement reporté	29 829.43 €
- Déficit d'Investissement année 2018	297 263.24 €
- Total Déficit d'investissement	267 433.81€

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2017 s'établissent ainsi :

- Dépenses d'investissements reportées	7 165.42 €
- Recettes d'investissements reportées	139 377.15 €
- Total	132 211.73 €

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

- Besoin d'autofinancement 135 222.08 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation minimale à la section d'investissement (1068)	71 701.22 €
- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	0.00 €
- Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	267 433.81 €

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois, M. Boschat)

14/OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET ANNEXE LE MESNIL DE L'EXERCICE 2018

- Déficit de Fonctionnement reporté	12 776.96 €
- Excédent de Fonctionnement année 2018	40 902.80 €
- Total Excédent de Fonctionnement	28 125.84 €

- Excédent d'Investissement reporté	60 401.61 €
- Excédent d'Investissement année 2018	17 764.80 €

- Total Excédent d'investissement 78 166.41 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

- Dépenses d'investissements reportés	0 €
- Recettes d'investissement reportées	0 €
- Total	0 €

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

- Besoin d'autofinancement 0 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	28 125.84 €
- Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	78 166.41 €

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois. M. Boschat)

15/OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET ANNEXE LE GRAND SABLE DE L'EXERCICE 2018

- Excédent de Fonctionnement reporté	84 608.65 €
- Excédent de Fonctionnement année 2018	19 871.78 €
- Total Excédent de Fonctionnement	104 480.43 €

- Excédent d'Investissement reporté	9 210.16 €
- Déficit d'Investissement année 2018	4 431.29 €
- Total Excédent d'investissement	4 778.87 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent ainsi :

- Dépenses d'investissements reportés	0 €
- Recettes d'investissement reportées	1 740.00 €
- Total	1 740.00 €

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

- Besoin d'autofinancement 0 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	104 480.43 €
- Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	4 778.87 €

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois, M. Boschat)

16/OBJET: DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *series* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1^{er} : décide de conserver les taux d'imposition de 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation = 5.42%
- Foncier bâti = 4.86 %

- Foncier non bâti = 10.20 %
- Cfe : 7.94%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. Boschat)

17/OBJET: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE

- Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Mairie comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	472 531.20 €	472 531.20 €
Section d'investissement	1 106 944.95€	1 106 944.95€
TOTAL	1 579 476.15€	1 579 476.15€

- **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif Mairie arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	472 531.20 €	472 531.20 €
Section d'investissement	1 106 944.95€	1 106 944.95€
TOTAL	1 579 476.15€	1 579 476.15€

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois, M. Boschat)

18/OBJET: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET ANNEXE CAMPING LE MESNIL

- Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif – CAMPING LE MESNIL comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	202 925.84	202 925.84
Section d'investissement	158 161.36	158 161.36
TOTAL	361 087.20	361 087.20

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif CAMPING LE MESNIL arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	202 925.84	202 925.84
Section d'investissement	158 161.36	158 161.36
TOTAL	361 087.20	361 087.20

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois, M. Boschat)

**19/OBJET: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET ANNEXE
CAMPING LE GRAND SABLE**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif –
CAMPING LE GRAND SABLE comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	335 380.43	335 380.43
Section d'investissement	69 518.87	69 518.87
TOTAL	404 899.30	404 899.30

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif CAMPING LE GRAND SABLE arrêté comme
suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	335 380.43	335 380.43
Section d'investissement	69 518.87	69 518.87
TOTAL	404 899.30	404 899.30

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Harnois, M. Boschat)

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

La séance est levée à 21h00.

LU ET APPROUVE POUR LA SEANCE DU 9 AVRIL 2019